

Objet	Montants fixés (mise à jour le 29 juin 2018)		
Participation frais de séjour en centre de vacances (Délibération du C.M. N°2016-054 du 6 juillet 2016)	4 € par jour et par enfant des familles nécessiteuses <i>Applicable</i>		
Tarifs des concessions de terrain au cimetière communal (Délibération du C.M. N°2017-065 du 22 juin 2017)	<ul style="list-style-type: none"> - concession perpétuelle32 € le m² - concession trentenaire20 € le m² - concession temporaire (15 ans)10 € le m² <i>Applicable</i>		
Tarifs des concessions au columbarium (Délibération du C.M. N°2017-066 du 22 juin 2017)	<ul style="list-style-type: none"> - Concession trentenaire.....325 € - Renouvellement (concession trentenaire) pour 30 ans100 € - Concession temporaire (15 ans)200 € - Renouvellement (concession temporaire) pour 15 ans.....200 € <i>Applicable</i>		
Tarifs utilisation court de tennis (Délibération du C.M. du 26 novembre 2010)	GRATUIT <i>Applicable</i>		
Participation à l'Assainissement Collectif (Délibération du C.M. N°2016-057 du 6 juillet 2016)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'Assainissement Collectif pour les constructions nouvelles : participation par logement de 780,00 €. - Participation à l'Assainissement Collectif pour les constructions existantes : participation par logement de 780,00 €. <i>Applicable</i>		
Tarifs de fermeture ou réouverture des vannes d'alimentation en eau potable desservant les maisons inoccupées (Délibération du C.M. N°2017-067 du 22 juin 2017)	30 € <i>Applicable</i>		
Participation des particuliers aux branchements du réseau d'Adduction d'Eau Potable (Délibération du C.M. N°2017-068 du 22 juin 2017)	450 € <i>Applicable</i>		
Prix de vente de l'eau au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement «La Gartempe» de BELLAC (Délibération du C.M. N°2017-069 du 22 juin 2017)	1,17 € le m ³ <i>Applicable</i>		
Prix de vente de l'eau à la commune de JAVERDAT (Délibération du C.M. N°2017-070 du 22 juin 2017)	1,10 € le m ³ <i>Applicable</i>		
Tarifs des repas pris à la cantine (Délibération du C.M. N°2018-066 du 7 juin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - 2,00 € pour les enfants - 5,80 € pour les enseignants A compter du 1^{er} août 2018		
Tarifs garderie pré et post scolaire (Délibération du C.M. N°2017-072 du 22 juin 2017)	½ journée	Journée	Forfait + 11 journées
	1,20 € <i>Applicable</i>	2,15 € <i>Applicable</i>	24,00 € <i>Applicable</i>
Tarifs du transport scolaire (Délibération du C.M. N°2017-073 du 22 juin 2017)	<ul style="list-style-type: none"> - 19 € pour un enfant (y compris pour navette enfant hors commune) - 9 € à partir du 2^{ème} enfant (y compris pour navette enfant hors commune) - Gratuité pour navette des enfants de CIEUX et de JAVERDAT <i>Applicable</i>		
Tarifs des photocopies et des éditions cadastrales (Délibération du C.M. N°2018-046 du 7 juin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - 0,35 € pour le format A4 noir et blanc (particuliers) - 0,45 € pour le format A4 couleur (associations et particuliers) - 0,55 € pour le format A3 noir et blanc (particuliers) - 0,65 € pour le format A3 couleur (associations et particuliers) Suppression de ce service au 31/08/2018		
Tarif des envois de fax (Délibération du C.M. N°2018-046 du 7 juin 2018)	1,00 € Suppression de ce service au 31/08/2018		
Tarifs de location des tables, tréteaux et bancs	1 lot (table + 2 tréteaux + 2 bancs): 2 €		

(Délibération N°2017-076 du C.M. du 22 juin 2017)	1 lot (1 table + 6 chaises d'intérieur): 4 € Caution: 50 € <i>Applicable</i>
Tarifs de location du Logis des Treilles (Délibération N°2018-070 du C.M. 7juin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • prix par personne et par nuit: 21 € par nuit et par personne • caution: 500 € par groupe au minimum à titre d'acompte en cas de dégradation du matériel, du mobilier et/ou des locaux par l'utilisateur. • exclusivité du logis: <ul style="list-style-type: none"> • si le groupe est inférieur ou égal à 20 personnes, prix fixe de 20 nuitées, soit 420 €. • au-delà de 20 personnes, le prix appliqué est celui du nombre de nuitées. • 150,00 € seront facturés en cas de remise de clefs et / ou d'états de lieux en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. • 50,00 € seront facturés au-delà d'un quart d'heure de retard en cas de remise de clefs et / ou d'états de lieux sauf circonstances exceptionnelles. • L'augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 ne s'applique pas aux contrats signés avant le 24/06/2018. <p>A compter du 1^{er} janvier 2019</p>
Tarif location de la vaisselle (Délibération du C.M. N°2017-079 du 22 juin 2017)	1,50 € par couvert <i>Applicable</i>
Tarifs de la vaisselle détériorée (Délibération du C.M. N°2017-080 du 22 juin 2017)	Carafe 1,40 € - Verre 1 € - Assiette creuse 6,00 € - Assiette plate 4,50 € - Assiette à dessert 4,00 € - Saladier 3,50 € - Plat 6,20 € Cuillère et fourchette 0,50 € - Couteau 0,70 € - Petite cuillère 0,30 € - Louche 4,80 € - Grande cuillère pour service 4,00 € - Grande fourchette pour service 3,50 € - Tasse à café 2,00 € Sous tasse à café 1,25 € <i>Applicable</i>
Tarifs de l'aire naturelle d'accueil (Délibération du C.M. N°2017-018 du 20 mars 2017)	Adultes : 2,50 € <i>Applicable</i> Enfants (jusqu'à 12 ans, gratuit avant 3 ans) : 1,50 € <i>Applicable</i> Véhicule supplémentaire : 1,50 € <i>Applicable</i> Emplacement + caravane + véhicule : 3,00 € <i>Applicable</i> Emplacement + tente + véhicule : 2,50 € <i>Applicable</i> Branchement électrique : 1,50 € <i>Applicable</i> Camping-car : 3,00 € <i>Applicable</i>
Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 inclus (Délibération du C.M. N°2018--073 du 7 juin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Tarif du m³ d'eau consommée : 1,21€ - Tarif du m³ d'eau assainie : 1,21 € - Tarif de l'abonnement : 42,00 € - Tarif de location du compteur : 4,00 € <p><i>Pour 2018</i></p>

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

A compter du 1^{er} janvier 2018

(Délibération du C.M. N°2017-077 du 22 juin 2017) :

	Salle polyvalente	Petite salle	Foyer des jeunes	Salle conférence Ste Marguerite
Forfait week end :				

Personnes extérieures à la commune	300 €	60 €	150 €	
Personnes de la commune	150 €	35 €	70 €	
Forfait journalier - hors week-end°:				
Personnes extérieures à la commune	130 €	35 €	70 €	120 €
Personnes de la commune	65 €	20 €	35 €	60 €
Amortissement électrique :				
Du 01/10 au 30/04	30 € / jour	16 € / jour	21 € / jour	
Du 01/05 au 30/09	15 € / jour	7 € / jour	9 € / jour	
Caution	500 €	100 €	500 €	300 €

- La gratuité des salles pourra être accordée aux associations de la commune. Seul l'amortissement électrique sera demandé pour les manifestations à titre non caritatif (c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas reversement des bénéfices à un tiers).
- Le Foyer des Jeunes sera mis gratuitement à la disposition des jeunes de la commune sauf si la location donne lieu à un repas de famille mais la caution sera demandée.
- **150,00 €** seront facturés en cas de remise de clefs et / ou d'états de lieux en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.
- **50,00 €** seront facturés au-delà d'un quart d'heure de retard en cas de remise de clefs et / ou d'états de lieux **sauf circonstances exceptionnelles**.